



VILLE DE
HAYANGE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2026
20260930

Conseillers :

En fonction : 33
Présents : 26
Procurations : 7 (Mme WOEFFLER, Mme CARIDDI, Mme HENAULT, M. CHRISTOPH jusqu'à la délibération 8, M. BLEHS, Mme CORTI, Mme GRILLO)
Absents : 1 (Mme LEONARDELLI jusqu'à la délibération 3)

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans le Grand Salon de l'Hôtel de ville, sous la présidence de : Monsieur **Fabien ENGELMANN**, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. ENGELMANN Fabien, Maire,
M. BARTHOLME Philippe, Madame DEISS Murielle, M. KRIER Yann, Mme GELEBIOWSKI Ivonne, M. FRANCOIS Loïc, Mme MINKER Audrey, M. DERAM Jean Louis, M. HALTER Serge, Mme OHLMANN Brigitte, Mme NOEL Sabine, Mme PERIN Justine, M. RICOIS Dominique, Mme LEONARDELLI Céline, M. LEONE Lucas, M. MARTIN Cyrille, Mme PARACCHINI Virginie, M. GASPARD Michel, Mme MARCHAL Marie Odile,
M. PACCHI Alain, M. PENNASTRI Vincent, Mme RAYEUR Christine, M. POLCZYK Stéphane
Mme AMBROSIN CHINI Nathalie, M. WOBEDO Gilles, M. MORIN Cyril

ETAIENT EXCUSES AVEC PROCURATIONS :

Mme Laurène WOEFFLER, conseillère municipale déléguée, a donné procuration à M. Yann KRIER,
Mme Lilly CARIDDI, conseillère municipale déléguée, a donné procuration à M. Jean-Louis DERAM
Mme Corinne HENAULT, conseillère municipale déléguée, a donné procuration à M. Loïc FRANCOIS
Mme Marie GRILLO, 1^{ère} adjointe, a donné procuration à M. Le Maire Fabien ENGELMANN
M. Alexandre CHRISTOPH, conseiller municipal délégué, a donné procuration à M. Michel GASPARD (jusqu'à la délibération 8)
M. Christophe BLEHS, conseiller municipal délégué, a donné procuration à Mme Murielle DEISS
Mme Lilly CARIDDI, conseillère municipale déléguée, a donné procuration à M. Jean-Louis DERAM

ETAIT ABSENT SANS PROCURATION :

Mme LEONARDELLI Céline (jusqu'à la délibération 3)

ASSISTAIENT EN OUTRE A LA SEANCE, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2121.15 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

M. PHILIPPO, Directeur Général des Services,
M. MIRANDA, Directeur de communication,



VILLE DE
HAYANGE

LA LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2026 A 19H30

établi conformément aux dispositions
de l'article L 2121.25 du Code Général
des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

01 ⇒ Désignation d'un secrétaire de séance : à l'unanimité, désigne Mme DEISS Murielle comme secrétaire de séance.

02 ⇒ Adoption des procès-verbaux en date du 29 juin 2026 : avec 28 voix pour et 4 abstentions (Mme AMBROSIN CHINI, M. WOBEDO, Mme CORTI et M. MORIN) adopte les procès-verbaux.

03 ⇒ Taxe sur la vacance des locaux d'habitation : à l'unanimité, accepte la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

04 ⇒ Servitude de lignes électriques Enedis : à l'unanimité, accepte d'implanter une ligne électrique souterraine sur la parcelle sise HAYANGE section 45 n°0318.

05 ⇒ Intégration d'une parcelle dans le domaine public communal : à l'unanimité, l'acquisition par acte authentique et à l'euro symbolique, approuve l'intégration dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section 35 numéro 464.

06 ⇒ Approbation de l'adhésion Ville de Hayange à la centrale d'achat territoriale « Focus Numérique » portée par le syndicat mixte Val d'Oise Numérique : à l'unanimité, approuve cette adhésion.

07 ⇒ Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) : le conseil municipal avec 29 voix pour et 4 abstentions, désigne comme titulaire Monsieur Fabien ENGELMANN et Mme DEISS Murielle comme suppléante pour siéger à la commission locale d'évaluation des transferts des charges.

08 ⇒ Approbation du Rapport Social Unique au titre de l'année 2025 : le conseil municipal prend acte du rapport social unique

09 ⇒ Convention entre la ville de Hayange et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : accepte avec 29 voix pour et 4 abstentions et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

10 ⇒ Pertes sur créances éteintes (complément à la délibération du 05 novembre 2025) : 31 voix pour et 2 non participations au vote (Mme CHINI et Mme CORTI par procuration) approuve la perte sur créances éteintes d'un montant global de 133,42 €.

11 ⇒ Renouvellement de la convention avec l'académie musicale Hayangeoise : Accepte, avec 29 voix pour et 4 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention.

12 ⇒ Renouvellement de la convention avec la Philharmonie la Lorraine : Accepte, avec 29 voix pour et 4 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention.

13 ⇒ Compte rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire (service finances) :

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 donnant délégation au Maire les attributions définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte à l'assemblée communale des décisions prises dans le cadre de cette délégation, à savoir :

Décision n°2026-29 portant paiement frais honoraires d'avocat Me Paul YON pour un montant de 720,00€. (affaire Cne HAYANGE/ ARCELORMITTAL)

Décision n°2026-30 portant paiement frais honoraires d'avocat S.C.P.A Emeric VIGO pour un montant de 3 000,00€. (affaire Cne HAYANGE/ SCI CANLAR)

Décision n°2026-32 portant acceptation d'indemnité de sinistre (INFILTRATION PAR COUVERTURE DU BÂTIMENT BOULODROME) pour un montant de 6 772,13€.

Décision n°2026-33 portant acceptation d'indemnité de sinistre (INCENDIE – RUE CLAUDE ROBBE) pour un montant de 26 194,40€.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21H10.

Hayange, le 30 septembre 2026 ,

Le Maire,
Fabien ENGELMANN,
Conseiller Régional

